

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 17 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de permis 2003898	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉScolaire
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	12 déc. 2025	17 déc. 2025

Commentaires: La lacune est maintenant conforme. La ratio est respecté lors de ma visite.

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Observation de la sieste.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque _____ **Le 17 décembre 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative _____ Date _____

original signé par
Carol Levesque _____ **Le 17 décembre 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée _____ Date _____
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"